ID: 074-247400690-20240923-B20240923ENF41-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures,

le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres : en exercice : 23

présents : 17 procurations : 2 votants : 19 PRESENTS: A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, P-J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, B. FOL, A. MAGNIN, L. CHEVALIER, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES: L. DUPAIN par A. CUZIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSE: J-L. PECORINI

Date de convocation : 17 septembre 2024

ABSENTS: P. CHASSOT, C. VINCENT, J-C. GUILLON

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° b 20240923 enf 41

1.1. MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CRECHE ET D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS A ARCHAMPS (MARCHE N° 202434_CCG)

Le Bureau,

Vu l'exposé de Madame Ben Othmane, 7ème Vice-Présidente,

Une consultation pour l'aménagement à Archamps d'une crèche de 24 places et d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte et comprend 11 lots :

- Lot 01 : démolitions intérieures gros-œuvre
- Lot 02 : couverture ossature bois bardage
- Lot 03 : menuiseries extérieures aluminium vitrerie
- Lot 04 : menuiseries intérieures bois mobiliers
- Lot 05 : cloisons doublages plafonds isolation faux-plafonds
- Lot 06 : chauffage ventilation sanitaire
- Lot 07 : électricité courants faibles
- Lot 08 : carrelage faïences
- Lot 09 : revêtements sols souples
- Lot 10 : peintures intérieures
- Lot 11: aménagements paysagers

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 13 juin 2024 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la Communauté de Communes.

La date limite de remise des offres était fixée au 19 juillet 2024 à 19h00.

Publié le 24/09/2024

ID: 074-247400690-20240923-B20240923ENF41-DE

26 plis ont été réceptionnés dans les délais.

La procédure adaptée ouverte pour le lot n° 3 « menuiseries extérieures aluminium - vitrerie » doit être déclarée infructueuse pour absence d'offres.

L'analyse approfondie des offres, effectuée par le maître d'œuvre, l'Atelier Ouvr'Ar, conformément aux critères de jugements des offres fixés dans le règlement de consultation a été présentée à la Commission Achats réunie le 16 septembre 2024. Au vu du classement en résultant, la Commission propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Société	Montant H.T.
lot 01 : démolitions intérieures - gros-œuvre	BURDET BATIMENT	134 015,90 €
lot 02 : couverture - ossature bois - bardage	NINET GAVIN SAS	38 726,70 €
lot 03 : menuiseries extérieures aluminium - vitrerie	Infructueux	
lot 04 : menuiseries intérieures bois - mobiliers	NINET GAVIN SAS	230 726,77 €
lot 05 : cloisons – doublages – plafonds – isolation - faux-plafonds	ALPES DECORS (établissement secondaire de la société FOREZ DECORS)	132 458,00 €
lot 06 : chauffage – ventilation - sanitaire	BENOIT GUYOT	107 823,97 €
lot 07 : électricité – courants faibles	GRANDCHAMP FRERES	50 150,15 €
lot 08 : carrelage – faïences	Conception Réalisation Carrelages (CRC)	37 593,90 €
lot 09 : revêtements sols souples	MEURENAND SARL	29 240,90 €
lot 10 : peintures intérieures	EMP	32 000,00 €
lot 11 : aménagements paysagers	SAEV SCOP SA – Société d'Aménagements des Espaces Verts	174 271,85 €

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, R2123-4 et R2123-5;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence petite enfance ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213 cc adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° 20200720 cc adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620 cc adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et < à 2M € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 16 septembre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 24/09/2024

ID: 074-247400690-20240923-B20240923ENF41-DE

DELIBERE

Article 1 : retient les offres économiquement les plus avantageuses précitées.

<u>Article 2</u>: rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercices 2024 et suivants – chapitre 23 - immobilisations en cours.

<u>Article 3</u>: déclare infructueuse la procédure de consultation du lot n° 3 « menuiseries extérieures aluminium - vitrerie », en raison de l'absence d'offres.

<u>Article 4</u>: autorise Monsieur le Président à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

<u>Article 5</u>: autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE: POUR: 19

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération : Télétransmise en Préfecture le 24/09/2024 Publiée électroniquement le 24/09/2024

La secrétaire de séance, Véronique LECAUCHOIS

Le Président, Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.